

Vos questions / nos réponses

## Aide financière

Par [Profil supprimé](#) Postée le 19/03/2021 11:51

Bonjours j'ai toujours été joueur que se sois casino en ligne Paris poker... Dans 15 jours mon compte bancaire sera de- 6000 et j'avais déjà des crédit en cours je ne sais pas du tout comment je vais faire dans les jours qui viennent mon compte sera forcément bloqué et aucun prélèvement passera et je ne serai pas dans la durée comment je vais faire

---

### Mise en ligne le 19/03/2021

Bonjour,

Nous comprenons une addiction au jeu en ligne qui a généré des difficultés financières importantes auxquelles vous ne voyez pas comment vous allez faire face.

Une solution immédiate afin de vous protéger et de ne pas envenimer vos difficultés financières pourrait être celle de vous interdire de jeu en ligne. L'interdiction volontaire de jeux est une démarche strictement personnelle et confidentielle qui entraîne une interdiction d'accès, sur l'ensemble du territoire national, aux casinos, aux clubs de jeux et aux sites de jeux en ligne agréés par l'Autorité nationale des jeux (ANJ). Nous vous joignons un lien ci-dessous.

Concernant l'addiction qui vous conduit à jouer malgré les conséquences préjudiciables évoquées dans votre message, il pourrait être intéressant pour vous de tenter d'évaluer la place que ce jeu a prise dans votre vie depuis l'origine de celle-ci jusqu'à la perte de liberté de ne plus jouer mais également de réfléchir à vos habitudes de jeu, à quel moment, dans quel contexte, quelle émotion... ceci afin de vous permettre de les identifier et de pouvoir les agir dessus. Nous vous joignons un lien ci-dessous qui vous apportera d'autres pistes de réflexion.

Si vous souhaitez être aidé dans cette réflexion liée à l'addiction, il est possible d'être aidé par un professionnel de santé spécialisé. En effet, des équipes pluridisciplinaires (médecins addictologue, thérapeutes et travailleurs sociaux) proposent des consultations individuelles, confidentielles et gratuites dans des structures spécialisées. Nous vous joignons 3 liens ci-dessous. Les deux premières structures ont dans leur équipe un assistant social ou conseiller en économie sociale et familiale, qui pourront vous apporter une aide pour vos difficultés financières.

Si vous souhaitez davantage d'informations sur les démarches à effectuer, vous pouvez également nous joindre tous les jours de façon anonyme de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé) ou de 8h à minuit par chat via notre site.

Bien cordialement

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structure**

---

### **[Centre des Wads : CSAPA - CAARUD](#)**

26 rue du Wad Billy  
**57000 METZ**

**Tél :** 03 87 74 41 58

**Site web :** [www.leswadscmseas.fr](http://www.leswadscmseas.fr)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

**Accueil du public :** Lundi-mercredi de 8h30 à 18h, mardi-jeudi de 8h30 à 19h, vendredi de 8h30 à 17h//  
Accueil collectif CAARUD: mardi et jeudi 15h45-18h45, mercredi et vendredi 14h-17h/ Accueil collectif Femmes le mercredi 14h30-16h30/ Permanences sans rendez-vous.

**Substitution :** Unité de délivrance de traitement de substitution: Entretien préalable au CSAPA. Initialisation et délivrance au 32 bis rue Mazelle à Metz/ Contact mail: [usmetz.wads@cmsea.asso.fr](mailto:usmetz.wads@cmsea.asso.fr)

**Permanence téléphonique :** Standard téléphonique assuré par l'équipe: lundi et le mercredi de 8h30 à 18h, mardi de 8h30 à 19h, jeudi de 8h30 à 16h30, vendredi de 8h30 à 17h (accueil, information, orientation).

[Voir la fiche détaillée](#)

### **[Centre Edison](#)**

5 rue Thomas Edison  
**57070 METZ**

**Tél :** 03 87 66 41 50

**Site web :** [www.centre-edison.fr](http://www.centre-edison.fr)

**Secrétariat :** Lundi 13h30 à 17h30, mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 jusqu'à 17h le vendredi.

**Accueil du public :** sur rendez-vous uniquement.

[Voir la fiche détaillée](#)

### **[Centre Médical des Addictions](#)**

22 rue de Tivoli  
**57070 METZ**

**Tél :** 03 87 76 97 32

**Site web :** [www.epsm-metz-jury.fr/addictologie/](http://www.epsm-metz-jury.fr/addictologie/)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- [Procédure pour s'interdire de jeu](#)
- [Se faire aider pour redresser votre situation financière](#)